

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2023

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
réglementées**

EXCO SOCODEC

51, avenue Françoise-Giroud
BP 16601
21066 Dijon Cedex
400 726 048 R.C.S. Dijon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Besançon-Dijon

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Subventions d'équilibre versées aux Caisses Locales

- Personnes concernées

Les Présidents des Caisses Locales qui sont également Administrateurs de la Caisse régionale.

- Nature et objet

Subventions d'équilibre versées aux Caisses Locales par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne.

- Modalités

CAISSE LOCALE	Montant de la subvention en euros	Administrateur
AIGNAY LE DUC	9 400	BERTRAND Philippe
DIJON	29 500	LEVEQUE François-Xavier
VENAREY LES LAUMES	18 400	FINELLE Marie
DES TILLES	24 900	BELOT Daniel
NOLAY	14 300	PAUCHARD Christophe
DIJON CENTRE	67 100	FAUCONNIER Marie-Isabelle
PAYS D'OTHE EN CHAMPAGNE	31 400	GHSALBERTI Etienne
BAR SUR AUBE	26 200	ESCHENBRENNER Céline
PAYS D'ARMANCE	25 100	PELLETIER Denis
LES RICEYS	13 400	DEFRANCE Christophe
ROMILLY SUR SEINE	38 700	CONTAT Damien
FAYL-LAFERTE	13 300	REMILLET Jean-Yves
RIVES DE LA BLAISE	37 400	CHATELOT Claude
ENTRE CARRIERES, CURE ET YONNE	21 500	LEMAIRE SEPTIER Florence
SEREIN	14 100	BIERNE Thierry
JOIGNY	18 500	QUINET Florence
DU SENONAI	16 000	TALVAT Angélique
TONNERRE	11 300	HAEZAERT François

- Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Caisse régionale.

La subvention d'équilibre permet d'assurer le paiement des intérêts aux parts sociales détenues par les sociétaires.

2. Pacte ESTEY

- Personne concernée

M. Yves REMILLET, Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, également administrateur du LCL.

EXCO SOCODEC

51, avenue Françoise-Giroud
BP 16601
21066 Dijon Cedex
400 726 048 R.C.S. Dijon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Besançon-Dijon

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

- Nature et objet

Dans le cadre d'un partenariat entre le Groupe Crédit Agricole et le groupe Wordline, il est envisagé que les entités du Groupe Crédit Agricole signent le pacte Holding et ses annexes incluant les statuts (appelé « Pacte ESTEY »).

- Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Caisse régionale.

Le pacte vise à organiser les relations entre les associés de la Holding du Groupe Crédit Agricole (dénommée Estey SAS), les règles de gouvernance, et à déterminer les conditions qu'elles entendent respecter en cas de transfert de tout ou partie de leur participation dans le capital de la Holding du Groupe Crédit Agricole.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Dijon et Paris-La Défense, le 5 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC

ERNST & YOUNG Audit

Loïc VALICHON

Luc VALVERDE